



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada



Il faut un cadre de réglementation unique pour le nucléaire!



CANADA 150

Michael Binder

Président et premier dirigeant, Commission canadienne de sûreté nucléaire
Atelier pour le projet Énergie positive, Université d'Ottawa

Le 4 octobre 2017

La Commission canadienne de sûreté nucléaire



Réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la **santé**, la **sûreté** et la **sécurité** et de protéger l'**environnement**



Respecte les **engagements internationaux** du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire



Diffuse de l'**information** scientifique, technique et réglementaire objective au public

***La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires,
une loi moderne et claire***

Commission indépendante



Tribunal administratif quasi judiciaire

Agent de la Couronne (obligation de consulter)

Rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles

Les commissaires sont indépendants et siègent à temps partiel.











Les audiences sont publiques et diffusées sur le Web.

Le personnel donne des présentations au public.

Seule la Cour fédérale peut réviser ses décisions.

Des décisions transparentes fondées sur la science

La CCSN réglemente toutes les installations et activités liées au nucléaire au Canada

Mines et usines de concentration d'uranium			Recherche nucléaire et activités éducatives
Fabrication et traitement du combustible d'uranium			Transport des substances nucléaires
Centrales nucléaires			Sécurité nucléaire et garanties
Traitement des substances nucléaires			Contrôle des importations et des exportations
Applications industrielles et médicales			Installations de gestion des déchets

Du berceau au tombeau

La réglementation nucléaire : une question d'intérêt mondial

Surveillance

- Nations unies : Agence internationale de l'énergie atomique
- Organisation de coopération et de développement économiques : Agence pour l'énergie nucléaire

Échange

- Principaux organismes de réglementation (CANDU)
- Association internationale des organismes de réglementation nucléaire
- Association nucléaire mondiale
- Expérience en exploitation (OPEX)

Obligations et traités

- *Convention sur la sûreté nucléaire* (réacteurs de puissance)
- *Convention commune* (gestion des déchets nucléaires)
- *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (entente administrative)

Examens par des pairs

- Service d'examen intégré de la réglementation, Service consultatif international sur la protection physique, Service d'examen de l'état de préparation aux situations d'urgence, Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation
- Examens par des pairs de l'industrie, p. ex. Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires

Un cadre de réglementation unique

Cadre de réglementation canadien : fondé sur des lignes directrices internationales

1. Lois et règlements clairs

- Mandat clair

2. Accent sur la sûreté

- Les préoccupations socioéconomiques ne sont pas prises en compte pour l'autorisation.

3. Organisme indépendant

- Indépendant de l'industrie et du gouvernement

4. Ouverture et transparence

- Processus décisionnel clair

5. Compétence technique

- Main-d'œuvre souple et hautement qualifiée



Reconnu à titre de pratique exemplaire

Cadre de réglementation canadien : fondé sur des lignes directrices internationales

6. Cadre de réglementation moderne et souple

- S'adapte à une industrie en évolution et à des attentes réglementaires changeantes

7. Décisions fondées sur la science

- Les décisions tiennent compte du risque, sont éprouvées sur le plan technique et étayées par des données scientifiques fiables.

8. Diffusion d'information

- Il faut que la CCSN soit une source importante d'information fiable.

9. Organisation bien gérée disposant des ressources nécessaires

- Possède une saine culture de sûreté

10. Amélioration continue

- Culture axée sur les examens par des pairs, les recherches et publications ainsi que les nouvelles technologies
- Leçons tirées – Fukushima, Lac-Mégantic, Mount Polley

La réglementation nucléaire comporte des défis uniques

- Peur du rayonnement, prolifération nucléaire
- Technologie complexe
- L'organisme de réglementation est souvent accusé de partialité pour l'industrie et le nucléaire.
- Les solutions de rechange à l'énergie nucléaire sont notamment une question de politique.
- Il existe de la désinformation à propos des effets sur la santé et l'environnement.



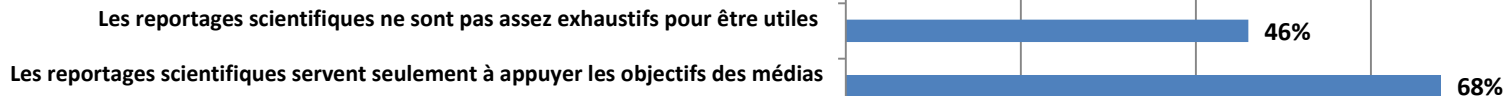
Un accident n'importe où équivaut à un accident partout

Selon les Canadiens

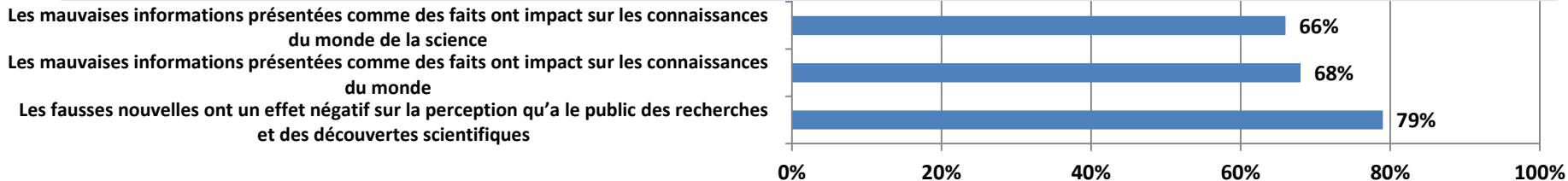
Question : Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :



Question : Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :



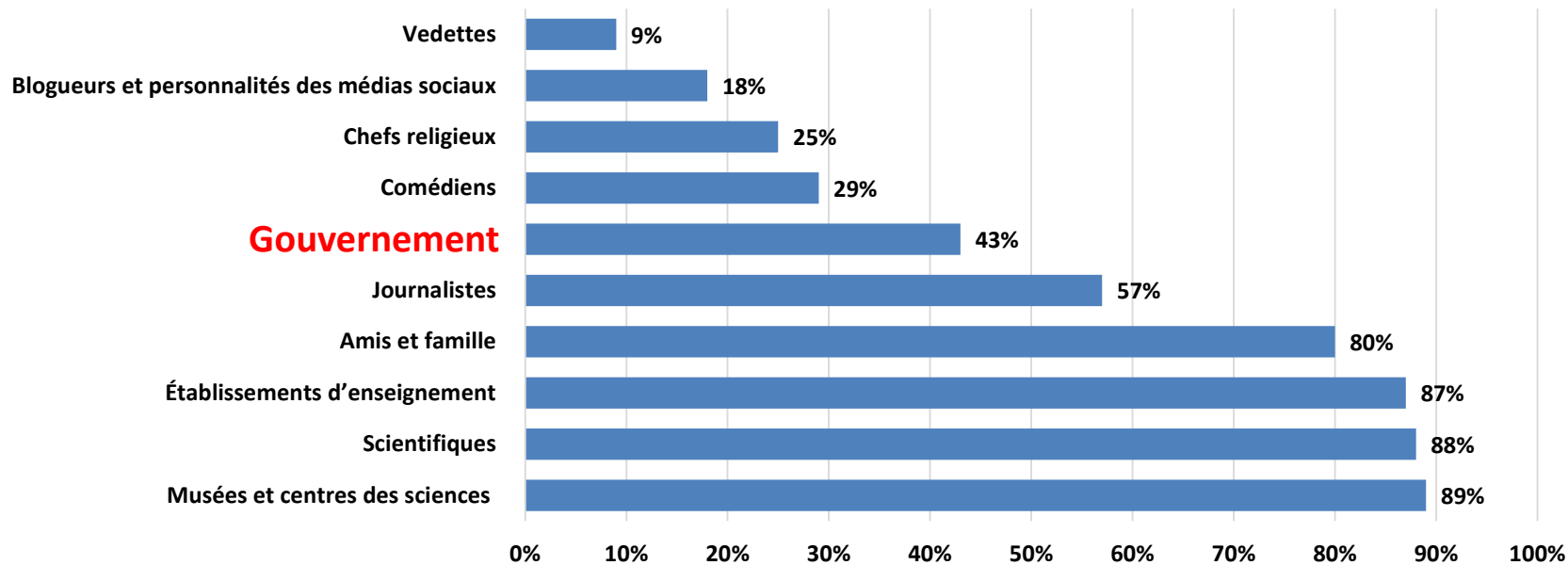
Question : Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :



Source: Leger. Léger. Sondage en ligne LegerWeb auprès de 1 514 Canadiens, les 15 et 16 août 2017

La science, source de craintes

À qui les Canadiens font-ils confiance pour obtenir de l'information scientifique fiable?



Source : Léger. Sondage en ligne LegerWeb auprès de 1 514 Canadiens, les 15 et 16 août 2017

Quelle est la meilleure façon de les mobiliser dans ce contexte?

Il faut communiquer

Pourquoi?

- C'est dans notre mandat.
- Il faut être une source fiable d'information objective.
- Le processus réglementaire de la CCSN met la sûreté avant tout!
- Pour renforcer la confiance envers la réglementation sécuritaire du secteur nucléaire

Comment?

- Séances de la Commission
 - Publiques et diffusées sur le Web
 - Interventions du public; celui-ci peut aussi poser des questions
 - Financement des participants
 - Rapports annuels de surveillance réglementaire
- Produits d'information
 - Fiches de renseignements, foires aux questions, démystificateur
- Activités de relations externes
 - Groupes de travail avec les parties intéressées
 - En personne : journées portes ouvertes, CCSN 101 et conférences
 - Rencontres avec des groupes autochtones
- Site Web et plateformes de médias sociaux

Nous ne compromettrons jamais la sûreté!

Il faut communiquer (2)

Où?

- Collectivités hôtes établies et potentielles
 - Séances de la Commission dans les collectivités hôtes
 - Collectivités autochtones touchées par les projets ou qui s'y intéressent
 - Processus de gestion adaptative progressive de la Société de gestion des déchets nucléaires
- Partout au Canada sur demande



Avec qui?

- Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
- Industrie
- Groupes autochtones
- Public canadien
- Communauté internationale des organismes de réglementation



Soutien politique requis

Question: Compte tenu des obligations et des responsabilités internationales ainsi que du besoin d'indépendance, quel modèle de gouvernance convient à la réglementation nucléaire?

Enjeux pour tous les organismes de réglementation

- Comment éviter le « syndrome d'Ottawa » de corrections aux systèmes
 - Trop d'efforts consacrés à la planification et pas assez à l'exécution
 - Il n'y a pas toujours de « formule unique » idéale – comme on l'a vu avec Phénix.
- Qui a le droit de participer et quelle importance devrions-nous accorder à ce qu'ils disent?
- Qui prend les décisions pour un projet?

Des organismes de réglementation compétents et spécialisés existent déjà

- Les organismes de réglementation du cycle de vie ont une expertise particulière et de l'expérience avec leurs propres projets.
 - Capacités techniques, indépendance, décisions axées sur la science
 - Exemple : La CCSN a effectué plus de 70 évaluations environnementales depuis l'an 2000 (décisions confirmées par les tribunaux).
- Ne pas mêler la politique aux décisions : un simple « oui » ou « non » suffit – « peut-être » n'est pas acceptable

La réglementation nucléaire nécessite un cadre unique.

Restez branchés!

Merci! Des questions?

